

Livret Ambulatoire de la Polyclinique du Parc

Bar-le-Duc



Notre métier Votre santé





L'équipe chirurgicale et paramédicale vous souhaite la bienvenue. Vous allez bénéficier d'une intervention en chirurgie ambulatoire au sein de la Polyclinique du Parc. Ce mode de prise en charge vous permet de regagner votre domicile le jour même de l'intervention. Pour vous accompagner dans votre parcours, nous vous présentons rapidement l'organisation de votre hospitalisation et quelques consignes utiles pour vous préparer à l'intervention. Les délais d'attente incompressibles, parfois ressentis comme désagréables, sont parfois nécessaires à la sécurisation de votre parcours de soins.

PRESTATIONS

- Une chambre avec lit ou fauteuil selon disponibilité,
- TV et Wifi : se renseigner au niveau de l'accueil le jour de la consultation,
- Un distributeur de boissons, sandwiches et friandises est disponible au rez-de-chaussée de la clinique pour votre accompagnant (impossibilité de commander un repas dans le service).

La Polyclinique du Parc vous propose un service et des équipes soignantes dédiés à la Chirurgie Ambulatoire. Le service prend en charge plusieurs types de chirurgies :

- Chirurgie Orthopédie générale et traumatologie,
- Chirurgie générale, viscérale abdomino-pelvienne et coelochirurgie,
- Chirurgie ORL,
- Chirurgie dentaire,
- Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique,
- Chirurgie spécialisée ophtalmologique,
- Explorations et traitements endoscopiques gastro-entérologiques,

VOTRE PARCOURS DE PRISE EN CHARGE

- 1- Consultation avec le praticien
- 2- Consultation d'anesthésie
- 3- Admission en chirurgie ambulatoire
- 4- Sortie avec présence obligatoire d'un accompagnant.

LA VEILLE DE L'INTERVENTION

- Votre séjour vous sera confirmé par téléphone
- Prenez une douche avec le savon prescrit par le médecin et suivez les consignes décrites dans la fiche « douche préopératoire »
- Etre à jeun : ne pas manger, boire, fumer, mastiquer après minuit
- Pensez à prendre une paire de chaussons



LE JOUR DE L'INTERVENTION

- Soyez strictement à jeun sans boire, ni manger, ni fumer, ni mastiquer. Le non-respect du jeûne peut faire annuler l'intervention pour des raisons de sécurité,
- Prenez votre douche préopératoire avec le reste du savon,
- Lavez-vous les dents normalement,
- Présentez-vous sans bijoux, ni maquillage, ni vernis à ongles,
- 1 seul accompagnant est autorisé, il patientera au rez-de-chaussée,
- N'apportez aucun objet de valeur, ni argent la Polyclinique décline toute responsabilité en cas de vol,
- Présentez-vous directement dans le service Ambulatoire,
- Selon la nature de l'intervention, une dépilation peut être nécessaire. Elle sera réalisée au préalable à votre domicile.

DÉROULEMENT DU SÉJOUR

Vous serez accueilli(e) par le personnel soignant et vous leur remettrez :

- Votre bulletin d'hospitalisation
- Les documents médicaux en votre possession : documents remplis et signés, ordonnance, bilans sanguins, examens radiologiques, ...
- Vos médicaments pour la journée
- Vous serez accompagné(e) au bloc opératoire par un brancardier. en fauteuil ou à pieds
- Vous serez accueilli(e) en salle de réveil après l'intervention, puis vous serez reconduit(e) dans le service.

VOTRE DÉPART

Votre sortie sera possible après le passage du chirurgien et/ou anesthésiste autorisant votre départ. Vous ne pouvez pas quitter le service sans l'accord de l'infirmière, qui rassemble l'ensemble des documents de sortie, vous les explique et peut répondre à vos questions.

- Vous ne pouvez pas conduire de véhicule.
- L'adulte qui vous accompagne doit être présent dans le service lors de votre sortie.
- Vous devez éventuellement être accompagné à la maison le soir de l'intervention, le médecin anesthésiste le confirmera lors de la consultation.

Si vous voulez partir sans autorisation de sortie, vous devez signer une décharge dégageant l'établissement de toute responsabilité.



LA NUIT SUIVANT L'INTERVENTION

Continuité des soins

- En cas de problème après votre retour à domicile, appelez l'accueil de la Polyclinique de jour comme de nuit, qui réorientera l'appel : 03 29 79 58 58
- En cas d'extrême urgence, appelez le SAMU 15

LE LENDEMAIN

Vous serez contacté pour prendre connaissance de votre état de santé. Dans les 24 heures après l'intervention, vous ne devez pas :

- Boire d'alcool,
- Conduire de véhicule automobile ou manipuler des machines potentiellement dangereuses,
- Prendre des décisions importantes, votre vigilance peut être abaissée sans que vous ne vous en rendiez compte.

Cas d'un mineur ou d'un majeur protégé

La présence du père, de la mère ou du tuteur est indispensable lors de l'entrée et de la sortie d'un enfant. L'autorisation d'opérer doit être obligatoirement remplie et présentée, ainsi qu'une pièce d'identité et le livret de famille ou la décision du juge.

Dans le cas des mineurs, les 2 signatures sont obligatoires sur l'autorisation d'opérer.

La présence continue d'un adulte est demandée pour l'hospitalisation d'un enfant de moins de 6 ans. Si l'hospitalisé(e) est un majeur protégé, il(elle) devra être accompagné(e) du tuteur ou curateur justifiant de ses droits sur la personne. Si le patient réside en milieu psychiatrique, la présence d'un accompagnant lors du séjour doit être envisagée.

Anonymat

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le à l'accueil et au Responsable du service de soins : le nécessaire sera fait pour préserver votre anonymat.

Règles générales

Pour le respect et la tranquillité de tous, il est nécessaire d'éviter toutes nuisances, conversations trop bruyantes, niveau sonore des télévisions trop élevé...

En cas d'incendie : Ne vous affolez pas, restez dans votre chambre, porte et fenêtres fermées et attendez les consignes du personnel. Un plan d'évacuation est affiché dans le service.

Tabac : Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Les cigarettes électroniques sont interdites au sein de l'établissement. Il est vivement recommandé de n'apporter aucun objet de valeur, ni d'espèces. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Règlement

Vous aurez à régler les suppléments non pris en charge par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle : Participation forfaitaire* (décret n° 2006-707 du 19/06/06), ticket modérateur*, supplément chambre seule*, télévision* et les éventuels dépassements d'honoraires.**

Les patients ne pouvant justifier d'une prise en charge par une caisse d'assurance maladie ou tout autre organisme, devront régler l'intégralité des frais d'hospitalisation.

* Tarifs disponibles à l'accueil

** Certains praticiens de la clinique sont autorisés à appliquer des tarifs supérieurs aux tarifs conventionnés. Une partie ou la totalité de ces dépassements sont susceptibles de ne pas être pris en charge par votre mutuelle.

Renseignez-vous directement auprès de votre médecin.

Continuité des soins

En cas de problème, vous pouvez et vous devez joindre soit :

- la Clinique : 03 29 79 58 58
- Le SAMU : 15

DROITS ET INFORMATIONS

La démarche qualité

La qualité et la sécurité des soins sont des axes centraux de la stratégie de la clinique. Notre établissement a été officiellement certifié par la HAS (Haute Autorité de Santé), organisme indépendant de certification*.

Notre démarche qualité est notamment abordée par le cœur du métier : la prise en charge du patient.

Il s'agit de favoriser les bonnes pratiques, d'évaluer les besoins et de fixer des objectifs réalistes. Notre démarche d'amélioration de la qualité s'appuie également sur l'évaluation de votre satisfaction et de vos attentes.

* Rapport consultable sur le site www.has-sante.fr

Prise en charge de la douleur

La Polyclinique du Parc est soucieuse de la prise en charge de la douleur et dispose d'un contrat d'engagement.

Un traitement antalgique peut vous être prescrit à votre sortie, les recommandations y sont à suivre. Lors de l'appel du lendemain, l'infirmière évaluera votre douleur.

Lutte contre les infections associées aux soins

Notre établissement est doté d'un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN).

En respectant des règles simples vous participez à réduire le risque infectieux :

- Se laver les mains : nous vous invitons ainsi que votre entourage à utiliser les solutions hydro-alcooliques mises à disposition dans l'établissement,
- Suivre les recommandations médicales en terme d'hygiène (douche préopératoire ...),
- Respecter la propreté des locaux,
- Signaler aux médecins et infirmières si vous vous savez porteur d'une infection,
- Les membres du CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales) et de l'EOH (Equipe Opérationnelle d'Hygiène) vous remercient de votre engagement dans cette prévention.

Personne de confiance

Vous devez désigner par écrit une personne de votre entourage (art. L1111-6 du Code de la Santé Publique), révocable à chaque instant en remplissant la fiche remise lors de la consultation.

Cette personne sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle peut également assister aux entretiens médicaux pour vous aider dans vos décisions.

Consentement éclairé

Lors de votre consultation, votre praticien vous informe de la nature et des risques des soins qui vous seront prodigués.

Après un délai de réflexion, vous devez donner par écrit votre consentement libre et éclairé, nécessaire pour toute décision concernant votre santé.

Tant pour des raisons pratiques que par respect du malade dans l'esprit de la loi, toute intervention sur les enfants mineurs nécessite le recueil du consentement de la ou des personnes détenant l'autorité parentale, sans pour autant renoncer au droit à la parole de l'enfant.

Les directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées (art. L1111-17 du CSP). Il s'agit d'une déclaration écrite qui précise ses souhaits quant à sa fin de vie, dans l'hypothèse où elle ne serait pas capable d'exprimer sa volonté. Elles sont prises en considération pour toutes décisions concernant l'arrêt ou la limitation d'un traitement inutile ou le maintien artificiel de la vie.

Elles sont révisables ou révocables à tout instant. Elles doivent comporter des informations clés (nom, date...) : n'hésitez pas à demander des conseils lors de vos rendez-vous dans la clinique.

Accès au dossier médical

Art. L1111-7, R1111-2 à R1111-9 du CSP)

Un dossier médical comportant toutes les informations de santé vous concernant, est constitué au sein de l'établissement. Si vous le souhaitez, vous pouvez accéder à ces informations en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité, à la Direction de la Clinique.

Ces informations vous seront communiquées après un délai de 48h et dans les 8 jours suivant votre demande (ou 2 mois si votre dossier date de plus de 5 ans).

Vous avez la possibilité de consulter ces informations directement sur place en vous faisant accompagner ou non d'un médecin ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix.

La consultation des données sur place est gratuite. Si vous souhaitez en obtenir la photocopie, les frais de reproduction et le cas échéant d'envoi, seront à votre charge.

Contestation / Réclamation

Vous pouvez exprimer votre mécontentement oralement au responsable de service ou par l'intermédiaire du questionnaire de satisfaction ou adresser un courrier à la direction de l'établissement.

En cas de réclamation écrite, vous recevrez une réponse et pourrez, si vous le souhaitez, être mis(e) en relation avec un médiateur médecin ou administratif de la CDU (Commission des Usagers).

La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et à vous aider dans vos démarches. Elle contribue également à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients.

Traitement informatisé des données

Pour assurer un suivi optimal de votre séjour dans notre établissement et des actes médicaux et sauf opposition de votre part, nous sommes amenés à collecter et héberger informatiquement des données personnelles vous concernant et relatives à votre santé.

Les données sont transmises au département de l'information médicale de l'établissement et sont protégées par le secret médical.

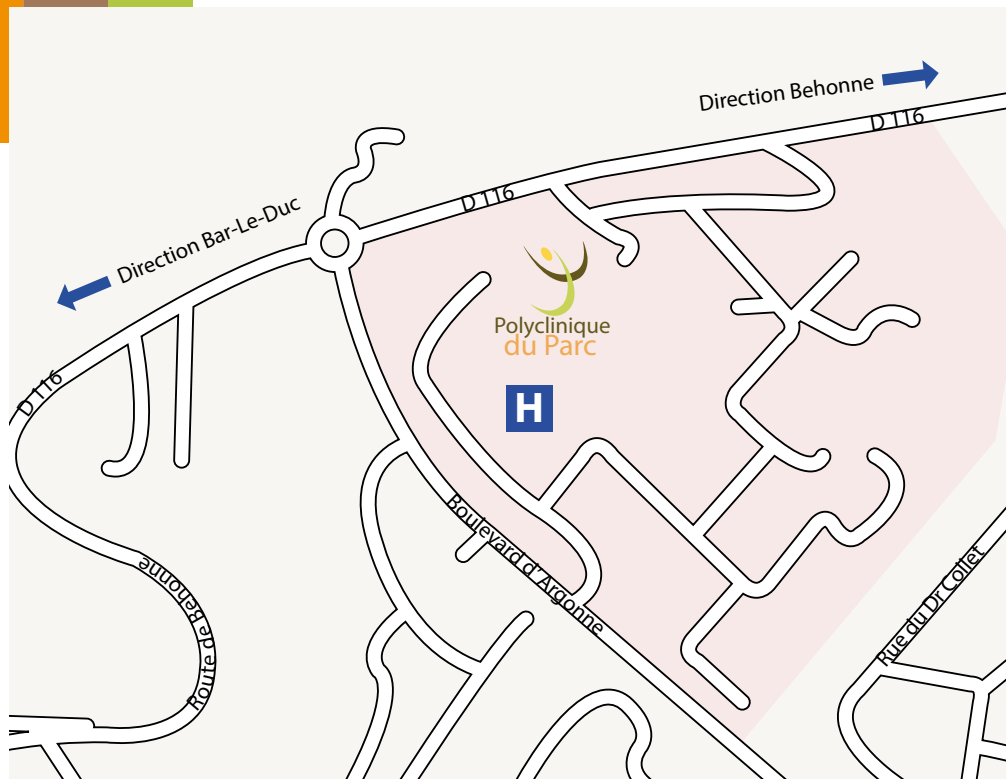
Ces données anonymes et agrégées nous permettent par exemple d'élaborer des indicateurs qualité (qualité de la tenue du dossier patient)... que nous transmettons aux autorités de santé.

Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 7817 du 6 janvier 1978), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès du praticien assurant votre prise en charge.

Information

Pour la réussite de votre séjour, relisez tous les documents qui vous ont été remis. Posez toutes les questions que vous souhaitez au médecin et au personnel, avant et pendant votre séjour. Ils seront à votre disposition pour vous apporter l'aide, le réconfort et l'appui dont vous pouvez avoir besoin.

Plan d'accès



www.polyclinique-bld.com

53, route de Behonne - CS 50188 - 55005 BAR-LE-DUC cedex

Tél. 03 29 79 58 58 - Fax 03 29 79 63 66

Mail : polyparc@polyclinique-bld.com



10-31-2779



Tél. : 01 46 67 11 16 - RCS Nanterre B 478 444 318 - EDITION JANVIER 2018

